



Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 13.09.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
 - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
 - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition (en %)	Répartition réelle (en nombre de personnes)	Répartition théorique (en nombre de personnes)
AG	8,0	5124	5151
AI	0,2	112	121
AR	0,6	589	411
BE	12,0	7716	7742
BL	3,4	2177	2160
BS	2,3	1742	1460
FR	3,8	2299	2416
GE	5,8	3706	3758
GL	0,5	268	303
GR	2,3	1440	1485
JU	0,9	509	547
LU	4,8	3056	3090
NE	2,0	1270	1305
NW	0,5	343	323
OW	0,4	275	283
SG	5,9	3821	3819
SH	1,0	692	617
SO	3,2	2020	2059
SZ	1,9	1178	1204
TG	3,3	2223	2100
TI	4,0	2962	2605
UR	0,4	243	273
VD	9,4	6000	6047
VS	4,0	2180	2587
ZG	1,5	937	956
ZH	17,9	11 469	11 530
	100,00	64 351	64 351

Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.